

P24  
pge 182

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 30373 ex 1

Cote : B

93.07-90

# ÉTAT DE L'INFORMEL. INFORMEL ET ÉTAT ILLUSTRATIONS SUD-AMÉRICAINES

par Claude de MIRAS\*

La thématique du « secteur informel » est féconde. Elle inspire, c'est vrai, une abondante littérature où il est intéressant de constater que la notion même de « secteur informel » devient une référence explicite et systématique : que ce soit pour en user sans nuance ou, paradoxalement, y faire référence en lui refusant le moindre fondement théorique, sans omettre les utilisations timorées où se mêlent le souci d'être compris — en utilisant une formulation véhiculaire — et une sorte de malaise théorique eu égard au caractère rustique de cette catégorie, à la fois sommaire et résistante.

Au plan analytique, on observe que, sur le thème du « secteur informel », les apports empiriques et descriptifs se multiplient à l'envi alors que le débat épistémologique s'estompe et que le renouvellement théorique ne paraît plus être de mise. Il en découle un décalage croissant entre :

- d'une part, la prolifération physique des petites activités économiques dans les villes des pays dits en voie de développement, prolifération qui est à la base de cette montée du « secteur informel » dans la littérature relative au fonctionnement socio-économique des métropoles du Tiers Monde, et
- d'autre part, le soubassement théorique qui ne s'est pas fondamentalement renouvelé depuis une quinzaine d'années. Aujourd'hui, la diversité et l'hétérogénéité de contenu que recouvre la notion de « secteur informel », dans ce foisonnement empirique et statistique, sont telles que cette catégorie sémantique ne peut pas fonctionner comme concept.

La notion de « secteur informel » est aujourd'hui largement répandue non seulement dans les études spécialisées dédiées, par exemple, à la

\* Chargé de Recherches à l'ORSTOM.

B 30373 ex 1

structuration du tissu économique périphérique urbain et national, mais se répand aussi dans la littérature courante voire quotidienne qui traite de l'évolution économique et sociale des sociétés en développement.

Cette ascendance du thème « secteur informel » dans la production scientifique et médiatique doit sans doute être rapprochée des transformations récentes qui affectent la physionomie des villes du Tiers Monde : schématiquement, la dégradation économique de la décennie 80 a appelé une extension massive des stratégies de survie des milieux populaires et un recul du niveau de vie des classes moyennes, les petites activités marchandes étant un des éléments patents de cette transformation.

Mais face à ce double mouvement ascendant du « secteur informel » (d'une part, en tant que notion liée à la multiplication des formes de production urbaine de petite dimension, et, d'autre part, comme chapitre ou terminologie littéraire apparemment incontournable) qu'observe-t-on dans le domaine de la production théorique ? C'est cette relation entre le concret et l'abstrait que nous allons tenter de mettre à plat maintenant en proposant un possible dépassement.

## I. — IMPORTANCE DE LA THÉMATIQUE

Autant au niveau de l'Amérique latine tout entière qu'à celui de l'économie équatorienne, l'importance de la thématique est évidente au plan de la réalité concrète économique et urbaine ainsi qu'au plan du discours — qu'il soit littéraire ou politique.

### A. Dans l'économie réelle

Nous observerons en premier lieu la situation générale en Amérique du Sud puis, plus précisément, le cas équatorien.

#### 1 / La situation générale en Amérique du Sud

Si nous considérons la situation latino-américaine en nous référant aux données du PREALC utilisées par A. Touraine<sup>1</sup>, nous observons que le poids du « secteur informel », déjà notable durant les trois décennies 50-80, s'est accru sous l'effet de la crise générale qui a affecté ensuite les pays latino-américains.

1. In *La Parole et le Sang*, Ed. Odile Jacob, Paris, 1988.

Entre 1959 et 1980, pour l'ensemble de l'Amérique latine, la part de la population urbanisée dans la population totale est passée de 44,1 % à 67,1 % (*ibid.*, p. 62). On retiendra que, sur la période, la distribution relative de cette population urbaine entre « secteur formel » et « secteur informel »<sup>2</sup> est restée à peu près stable, du point de vue de l'emploi : 70 % pour le premier et 30 % pour le second.

Mais à partir de 1981, des facteurs externes vont aggraver la situation économique du sous-continent :

« La transformation brusque de la situation économique internationale — hausse des taux d'intérêt, détérioration des termes de l'échange, restriction aux exportations latino-américaines et pour beaucoup de pays hausse des prix du pétrole — déséquilibre (...) l'économie de tous les pays latino-américains et augmente leur endettement extérieur jusqu'à un niveau qui paralyse durablement tous leurs efforts de récupération et entraîne une augmentation brutale du chômage ainsi qu'une forte chute des rémunérations réelles » (*Ibid.*, p. 398).

Les conditions économiques et politiques internes vont renforcer l'effet de ces facteurs récessifs externes : détérioration de la balance commerciale des produits agricoles, inflation, consommation somptuaire des classes aisées qui sacrifient l'investissement productif, endettement extérieur destiné au financement de dépenses de fonctionnement de l'Etat, etc.

Les conséquences de ce double mouvement économique négatif, interne et externe, sont considérables :

« De 1980 à 1984, la production intérieure brute par habitant diminue de 11,8 % en Argentine, 24,6 % en Bolivie, 8,3 % au Brésil, 1,5 % en Colombie, 12,4 % au Costa Rica, 10,5 % au Chili, 6,2 % en Equateur, 21,8 % au Salvador, 15,4 % au Guatemala, 10,8 % à Haïti, 11,3 % au Honduras, 5,2 % au Mexique, 6,6 % au Nicaragua, 4,8 % au Paraguay, 13,3 % au Pérou, 16,6 % en Uruguay et au Venezuela » (*ibid.*, p. 411).

« L'augmentation du chômage atteint parfois des proportions spectaculaires (...). Dans d'autres pays, c'est surtout le sous-emploi urbain qui augmente. En Argentine, par exemple, le chômage urbain est plus bas en 1983 qu'en 1981 (de 100 à 93,3) mais l'emploi informel monte pendant la même période de 25 %. Au Brésil de même, le chômage ouvert diminue de plus de 10 % et l'emploi informel urbain augmente de 32 % » (*ibid.*, p. 413).

2. « PREALC a adopté la notion de secteur informel pour désigner les salariés qui sont employés dans de petites entreprises non modernes et les travailleurs indépendants, à l'exclusion des professionnels de niveau universitaire et des employés domestiques » (*ibid.*, p. 60).

Ainsi, si ledit secteur informel urbain a représenté, depuis plus de trois décennies<sup>3</sup> un phénomène structurel permanent, il est clair que le marasme économique dans lequel se débattent les économies latino-américaines (mais aussi à l'évidence les économies africaines) depuis le début des années 80, l'a fortement amplifié. Cette tendance est particulièrement claire dans le cas équatorien comme nous allons le voir.

## 2 / La situation en Equateur

En reprenant les données de l'évolution de la Population Economiquement Active en Equateur<sup>4</sup>, on peut observer la notable augmentation qu'a enregistrée la PEA urbaine en passant de 35,4 % en 1962 à 41,8 % en 1974 puis à 51,4 % en 1982. Cependant, cet accroissement n'a pas été accompagné par une croissance similaire de l'offre d'emplois en termes absolus et, au contraire, ce sont le sous-emploi et le chômage qui ont enregistré les augmentations les plus fortes comme le montre le tableau suivant :

*Chômage et Sous-Emploi dans la PEA urbaine en Equateur*

	1968	1975	1982	1986
Sous-emploi	30 %	24 %	46,3 %	48,3 %
Chômage	5 %	5 %	8 %	12,5 %
Total	35 %	29 %	54,3 %	60,8 %

Source : Données ILDIS, cf. n. 4.

En ne considérant ces chiffres que comme des indications de tendances, on peut observer que le phénomène de croissance du chômage et du sous-emploi évolue peu entre 1968 et 1975. Par contre, au début des années 80, sous l'effet de la crise dont les causes se retrouvent dans l'enchaînement présenté antérieurement (cf. 1/), le processus s'amplifie nettement.

Si, en plus, nous considérons les deux branches dans lesquelles on sait que les activités dites informelles prédominent en termes d'emplois, à savoir le Commerce et les Services, on peut noter leur augmentation relative dans la PEA urbaine totale : de 19,9 % en 1962 à 26,7 % en 1974 puis 35,5 % en 1982.

Selon d'autres estimations, comme celle par exemple du Centre de Recherches économiques de l'Université catholique de Guayaquil, au niveau

3. Avec des terminologies différentes mais tout aussi approximatives : marginalité, armée industrielle de réserve ou excédent structurel de force de travail.

4. In *Estadísticas del Ecuador*, Quito, ILDIS, 1987, p. 76.

de l'ensemble national équatorien... on considère que près du tiers de la population économiquement active travaille dans le secteur informel urbain, soit 500 000 personnes environ (cité par le quotidien *El Comercio* du 24 juin 1988).

L'extension des petites activités urbaines de production et d'échange, liée à la recomposition récente des économies en développement face à la récession qui les ronge, va donner à la notion même de « secteur informel » ses lettres de noblesse et en faire une terminologie consacrée. Du même coup, cette notion devient une référence constante dans la littérature dès qu'il s'agit d'évoquer les petits métiers urbains, leur rôle ou leur multiplication.

## B. La généralisation de la notion de « secteur informel » dans la littérature

Là encore, nous verrons, à travers quelques exemples, la situation générale puis le contexte équatorien.

### 1 / La situation générale

Sans prétendre évidemment réviser exhaustivement la production littéraire récente traitant du développement, force est de constater l'utilisation généralisée de la notion de « secteur informel ».

Par exemple, un numéro récent de la présente revue<sup>5</sup> offre à cet égard un cas démonstratif qui pourrait sans doute être aisément multiplié.

On observe que sous des titres aussi divers que *Relations industrielles et industrialisation* (G. Caire), *La transnationalisation, la crise du développement et la fin du Tiers Monde* (S. Latouche), *La désétatisation en Afrique subsaharienne* (P. Jacquemot) ou *En Algérie, une nouvelle valeur, l'auto-emploi?* (C. Bernard), la référence au « secteur informel » est constante, que ce soit pour :

- expliciter sa place dans les relations industrielles (syndicalisation, fragmentation du marché du travail, participation...) en précisant que la distinction entre formel et informel est *terminologiquement malheureuse sans doute* (G. Caire, p. 238);
- affirmer que, à propos de la transnationalisation du réseau de la croissance, « une des formes de réaction les plus flagrantes est l'économie informelle comprise ici comme auto-organisation pour la réalisation d'objectifs de survie (...) » (S. Latouche, p. 268);

5. T. XXIX, n° 114, avril-juin 1988.

- montrer comment le recul de l'intervention de l'Etat dans les nations subsahariennes se traduira en ville par « l'informalisation de nombreuses activités économiques (qui) prendra une ampleur grandissante avec la perte d'emplois liés à l'Etat et surtout avec la perte des activités de production nationale, de moins en moins protégées par les barrières douanières et contingentaires et de moins en moins soutenues par le régime de subventions » (P. Jacquemot, p. 291).
- envisager comment la petite production marchande, dont la libéralisation croissante reste en principe contrôlée par l'Etat algérien, risque d'osciller « entre la réglementation et la clandestinité » (C. Bernard, p. 317).  
Au passage, l'auteur rappelle qu'en général « ces activités ont été intégrées dans un champ d'investigation vaste (parfois aux contours flous), le "secteur" non structuré, dont la petite production marchande est le cœur » (p. 296).

## 2 | Autres exemples en Equateur

De la même manière, en Equateur, la généralisation de l'usage de la terminologie « secteur informel » est évidente : du Président de la République à la presse équatorienne, chacun à son niveau, faisant référence au phénomène d'extension de ces activités économiques urbaines :

Le plus haut magistrat du pays, le Président Rodrigo Borja Cevallos, dans son discours solennel de prise de fonction au Congrès, le 10 août 1988, fit mention de ce fameux « secteur » et à ses difficultés économiques :

« La situation des travailleurs équatoriens me préoccupe beaucoup ainsi que celle du secteur informel de notre économie. »

On peut identiquement mentionner l'intégralité de l'allocution qu'a prononcée l'ancien vice-président de la République, M. Blasco Peñaherrera, lors de l'ouverture du Séminaire consacré justement à l'Economie informelle<sup>6</sup>. Là, évidemment, la référence à l'informalité est constante, que ce soit pour qualifier un segment de la société, un secteur de l'économie ou une branche d'activité (cependant, il faut remarquer que cette acception de l'informalité est synonyme de pauvreté et que, en conséquence, « économie informelle » et « secteur informel » sont, dans cette introduction officielle, strictement équivalents).

La presse nationale de l'Equateur, quant à elle, livre de manière quotidienne, des informations sur les petits métiers urbains en les qualifiant

6. Consejo Nacional de Derrollo / Instituto de Investigaciones Económicas, Quito, PUCB, abril de 1987.

systématiquement d'informels. Deux remarques à ce propos : d'une part, on observe que, à travers les médias, si les activités économiques sont « informelles », les quartiers ou les couches sociales sont considérés, eux, comme « marginaux ». D'autre part, il est intéressant d'observer comment une notion à l'origine à vocation théorique puis technocratique, et donc d'un usage limité à des cercles spécialisés, a pu tomber dans le domaine public en se banalisant totalement.

En outre, on observera la confusion ou pour le moins l'hétérogénéité de l'usage de la notion d' « informel » :

« 300 000 000 Sucres pour l'économie informelle » (*El Comercio* du 29 décembre 1987).

« La BID aspire à être la banque du secteur informel » (quotidien *Hoy*, s.d.).

« Le marché informel aggrave les problèmes sociaux » (*El Comercio* du 24 juin 1988).

Ces divers exemples de la généralisation de la notion de « secteur informel » vont de la réflexion économique de type académique, aux articles de journaux en passant par les discours politiques. Certes, ils n'ont évidemment pas tous le même intérêt théorique; néanmoins ils ont en commun de ne pas viser à la théorisation dudit « secteur informel », encore moins d'engager sur cette notion une réflexion épistémologique.

Selon nos trois séries d'exemples, les auteurs s'intéressent globalement au fonctionnement des sociétés en question, pour en analyser certains aspects théoriques, pour en prévoir la maîtrise politique ou encore comme objet d'information médiatique. Et pour ce faire, ils utilisent les éléments sémantiques dont ils peuvent disposer.

La notion de « secteur informel » peut paraître opératoire quand il s'agit de circonscrire à grands traits les petites activités marchandes urbaines. On devrait même pouvoir dire que moins elle est précise et plus elle est fonctionnelle car si on perçoit intuitivement à peu près où elle commence (le typique vendeur ambulancier) on ne voit pas du tout où elle s'arrête (peut-être la taille, mais de quoi et combien?).

Ainsi la littérature actuelle se rapportant aux problèmes de développement, quand elle traite de l'industrialisation, de la croissance urbaine ou de la récession induit par l'ajustement dit structurel, fait maintenant systématiquement état de l'existence, de la fonction ou de la dynamique de la partie précaire de l'économie urbaine en la recouvrant de la notion de « secteur informel », à géométrie pour le moins variable selon le lieu et l'auteur. Mais c'est l'usage qui lui donne donc maintenant toute sa légitimité.

Et cet usage paraît aujourd'hui d'autant moins réversible que l'identification entre cette notion et les pratiques de subsistance économique en milieu urbain périphérique joue à plein (même si on pressent que les limites du « secteur informel » ne coïncident pas vraiment et seulement avec les logiques de reproduction des milieux populaires).

Et sur cette base un peu chaotique va se mettre en place une relation de circularité entre :

- l'ampleur croissante de l'économie de subsistance en milieu urbain périphérique dont nous avons vu les causes générales dans le contexte sud-américain,
- les descriptions, études et réflexions diverses que suscitent chez les observateurs, directement ou indirectement, cet aspect dynamique du sous-développement urbain,
- et, pour en rendre compte, le recours systématique à cette notion de « secteur informel » devenue opératoire moins par ses vertus théoriques que par le processus de recouvrement d'un vaste et complexe phénomène atypique de reproduction économique urbain par une notion simple, aussi commode qu'élastique.

La boucle est bouclée avec l'impérative nécessité de pointer une réalité pressante de l'économie urbaine périphérique, une formule véhiculaire s'est peu à peu forgée en perdant tout contenu théorique et même toute capacité descriptive, mais en opérant une remarquable métamorphose : rendre simples et monolithiques (le « secteur informel ») des processus de reproduction économique et sociale entrecroisés, composites et variables, largement actifs dans les sociétés périphériques. On remarquera en outre que, d'une part, l'analyse de ces processus n'est pas faite en tant que telle dans les études qui se rallient à cette thèse, et que, d'autre part, cette notion simple, avec son caractère attrape-tout, s'étend parfois au-delà des dites activités de survie (on peut y inclure à l'occasion des activités hautement lucratives telles la production et la commercialisation de la drogue ou la prostitution, ou encore la corruption au sein de l'Etat...). Quid du contenu descriptif et analytique du « secteur informel » ?

Et pourtant, il y a quelque chose de serein et de rassurant dans cette notion de « secteur informel ». Non pas parce qu'elle prétend circonscrire un pan de la réalité économique urbaine du Tiers Monde, mais parce qu'elle permet de faire comme si on savait — voulait — comprendre, expliquer et maîtriser des logiques et des mécanismes socio-économiques périphériques qui pourtant ne ressortissent pas aux paradigmes académiques connus. Idéologiquement, la notion de « secteur informel » comble un vide. Pas scientifiquement.

## II. — DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Une des faiblesses théoriques majeures de la notion de « secteur informel » est qu'elle superpose confusément deux problématiques qu'il paraît nécessaire de démêler pour tenter d'y voir un peu plus clair : la pauvreté économique urbaine d'une part, et l'économie informelle, d'autre part.

Nous ne reviendrons pas ici sur la pauvreté en milieu urbain périphérique qui a été abondamment décrite au travers de la notion de « secteur informel », en termes d'emplois, d'activité ou de revenus... encore que la pauvreté circonscrite selon cette problématique n'a guère pris en compte directement celle générée par les taux de salaires pratiqués par le fameux « secteur moderne » : par exemple, la thèse de l'excédent structurel de force de travail raisonne exclusivement en termes arithmétiques de surabondance de l'offre de travail et de rareté relative de création d'emplois. Le niveau réel de leur rémunération n'apparaît jamais comme source de pauvreté et donc de nécessaire génération de revenus complémentaires, au niveau des salariés ou de leur ménage, compte tenu de leurs besoins monétaires « socialement nécessaires ».

Nous voudrions plutôt insister ici sur l'idée d'économie informelle telle que nous allons maintenant l'envisager.

L'optique opérationnelle classique des institutions qui usent de la notion de « secteur informel » renvoie nécessairement au postulat de la prééminence du pouvoir d'Etat au sein de l'entité nationale puisque ces mêmes institutions entendent apporter leurs concours technique aux pouvoirs publics, sinon pour maîtriser, au moins pour mesurer un phénomène majeur en vue d'actions d'encadrement ou de promotion de certains segments du « secteur informel ».

C'est-à-dire que la notion de « secteur informel » se place du côté de l'Etat, comme entité disposant d'un pouvoir exclusif d'orientation, de contrôle et de sanction sur l'activité économique des agents.

Au contraire, avec l'idée d'économie informelle, la problématique se renverse : la multiplicité des formes et des pratiques informelles telles que nous allons les définir, la primauté des logiques informelles au sein de l'économie réelle questionnent fondamentalement la nature de l'Etat à la Périphérie.

Alors que l'approche en termes de « secteur informel » s'inscrit dans une perspective développementaliste et volontariste en confortant le pré-supposé d'un Etat acteur et maître du développement, la perspective

ouverte par l'économie informelle au contraire en viendra à interroger le pouvoir d'Etat en économie dépendante puisque le champ réduit du contrôle étatique et celui, plus vaste, de l'économie réelle seront loin de coïncider.

Nous définirons l'économie informelle comme les actes ou ensembles d'actes économiques marchands qui échappent aux normes légales, en matière fiscale, sociale, juridique ou d'enregistrement statistique (certes, on pourra toujours s'interroger sur la pertinence du terme informel, mais pour l'instant, il s'agit moins de faire de la sémantique que d'explorer un domaine de réflexion spécifique).

L'atomisation et la généralisation de ces logiques informelles font qu'elles opèrent dans tous les secteurs économiques :

- secteurs primaire, secondaire et tertiaire;
- secteurs rural et urbain;
- secteurs public et privé;
- secteurs marchand (entreprises liées au marché) et non marchand (services publics).

On peut illustrer à la fois cette diversité et cette omniprésence par les exemples suivants :

- dans le secteur primaire des économies sous-développées, la petite paysannerie (traditionnelle, de subsistance) renvoie pour une large part à cette logique économique informelle;
- dans le secteur secondaire et tertiaire, du petit cireur de chaussures totalement indépendant à la grande entreprise du bâtiment qui recrute sa main-d'œuvre banale de façon clandestine, se développent des activités hors de tout contrôle étatique;
- dans les entreprises publiques et privées dites modernes, toutes les pratiques délictueuses (pots-de-vin, dissimulations, activités délibérément illégales, etc.) sont aussi de cette nature;
- dans l'administration enfin, tous les actes de prévarication, de détournement de biens publics et de corruption ou de faveur, s'inscrivent dans cette même économie informelle.

Dans cette perspective, il est possible d'affirmer que la notion de « secteur » est intrinsèquement incompatible avec notre problématique et définition de l'informel, au sens de logiques économiques non réglementaires. En effet, il n'y a pas d'un côté un ensemble bien délimité d'entreprises qui constituerait un secteur dit informel, puisque chaque unité peut receler plus ou moins, de façon permanente ou temporaire, une partie ou la

totalité de ses activités qui échappent au contrôle légal, fiscal ou statistique de l'Etat.

Certes, il y a des entreprises qui sont peu concernées par cette logique de l'économie informelle alors que d'autres y sont totalement immergées. Mais dans tous les cas, il n'existe pas un secteur qui, en même temps, circonscrirait toute l'économie informelle et, à la fois, serait composé d'entreprises dont toute l'activité serait « non officielle ». Le degré variable mais généralisé des pratiques informelles dans la réalité des économies périphériques — pour ne considérer que celles-là — est tel que la notion de secteur perd son sens.

De plus, si l'on pouvait imaginer un raisonnement en valeur et comparer les deux agrégats suivants :

- d'une part, le poids économique de ces pratiques-et actes informels au sein des unités économiques urbaines de subsistance et autres petits métiers de la rue peu ou pas contrôlés;
- d'autre part, le poids des pratiques hors normes développées au sein de l'administration et des entreprises à statut légal;

on observerait qu'en réalité le domaine de prédilection de l'économie informelle se situe, en valeur, dans les services administratifs de l'Etat et dans les firmes privées ou publiques, dites modernes et — paradoxe — enregistrées. Sans grand risque d'erreur, on peut en effet supposer que, du côté de l'administration, les détournements de fonds publics, les prévarications de fonctionnaires et les abus de biens publics, ainsi que, du côté du secteur d'entreprises privées, les sous-évaluations et non déclarations fiscales et les entorses économiques au droit du travail, représentent au total une masse de valeur ajoutée non contrôlée supérieure à celle que génère ou échange la myriade des petits métiers urbains.

Une certaine acception de la notion de « secteur informel » insiste sur le caractère statutaire de l'unité économique (enregistrée ou pas). Mais le niveau pertinent, en matière de rapport à l'Etat, n'est-il pas plutôt le caractère légal (ou non) des pratiques fiscales et sociales, et la nature réglementaire (ou non) des actes économiques de l'entreprise quels que soient sa taille et son statut déclaré? Une fois encore, on perçoit ici très nettement comment l'idée de secteur (au sens d'ensemble d'entreprises) est totalement inadaptée pour rendre donc des pratiques informelles généralisées en économie périphérique.

Mais évidemment se pose la question de la texture de l'économie informelle quand on y trouve, côte à côte, le vendeur ambulancier, le petit artisan qui échappe largement à la fiscalité directe et indirecte, la grande

entreprise dont certains aspects de l'activité sont en marge de la légalité, le fonctionnaire qui se livre à toutes sortes de trafics d'influence et enfin des narcotrafiants de dimension internationale (cette question se pose avec d'autant plus d'acuité lorsque cette économie informelle devient dominante — mais ne l'a-t-elle pas toujours été? — dans l'économie nationale, comme c'est le cas dans bon nombre de pays en développement d'Afrique ou d'Amérique latine).

L'hétérogénéité de contenu de l'économie informelle est considérable, et rien, du point de vue du fonctionnement et des résultats, ne semble lier les multiples pratiques qui se développent à des degrés divers dans la plupart des lieux économiques où se crée et circule de la valeur ajoutée, à la Périphérie.

Rien, sinon que toutes ces pratiques échappent aux obligations et règlements édictés par la puissance publique et qu'elles ne peuvent exister qu'en référence à ce que nous avons appelé, en première approximation, la nature du pouvoir d'Etat, et à sa capacité, sa volonté ou sa logique pour mettre en œuvre, à travers ses agents et ses instances, le pouvoir transcendant qui est le sien.

Ainsi l'idée d'économie informelle livre son intérêt moins dans ce qu'elle circonscrit au premier degré, que par ce qu'elle interroge au-delà : l'Etat et son pouvoir à la Périphérie.

La nouvelle problématique que nous esquissons ici tente de dépasser trois approches courantes mais sans issue, au plan théorique :

La première, par rapport au terme « informel » dont l'usage évolue dans un flou peu artistique. Il convient de lui fixer un sens clair et explicite en revenant d'ailleurs à l'idée que suggérait Keith Hart en 1971 : celui du rapport à l'Etat.

La seconde, en considérant que le qualificatif d'informel avec le sens que nous lui avons donné, doit s'appliquer au niveau de l'activité (ensembles d'actes) et non pas à celui de l'entreprise (comme entité morale ou juridique).

Le troisième, en renversant la problématique du rapport Informel/Etat : ce n'est plus l'Etat qui interroge, en le décrivant et le mesurant, l'ensemble des petites et moyennes activités économiques urbaines du Tiers Monde, mais c'est la prolifération des pratiques hors normes, de subsistance ou spéculatives, qui oblige à reconsidérer le présupposé d'un Etat périphérique qui fonctionnerait comme l'Etat des économies développées.

A la Périphérie, l'Etat — bien que de droit — cohabite avec l'économie informelle. Mais cette économie informelle est-elle un contre-pouvoir qui fait face à l'Etat, ou, au contraire, les logiques d'Etat et logiques informelles s'articulent-elles selon des rationalités dont il reste à faire l'analyse ?

Dans un premier temps, nous avons été tenté par l'équation « économie informelle = contre-pouvoir »<sup>7</sup> :

« L'économie informelle (...), n'est-elle pas l'expression d'un recul, certes pas uniforme et définitif, du pouvoir de l'Etat en termes de contrôle fiscal, réglementaire et statistique ! Les escarmouches et avatars des rapports entre " secteur informel " et Etat n'étant que l'interface, la zone d'affrontement entre deux pouvoirs, l'un public, centralisé et de droit, l'autre privé, atomisé et de fait.

« D'une manière générale, tous les actes qui ressortissent de l' " économie informelle ", sont autant d'atteintes au pouvoir économique de l'Etat; et leur importance, leur fréquence et leur incidence — même sur le fonctionnement général de l'Etat — peuvent faire de cette économie informelle, sous toutes ses formes et avec ses limites fluctuantes, un chapitre nouveau de la science politique puisqu'elle traduit une déliquescence de l'Etat, comme pouvoir non comme appareil » (*ibid.*, p. 19).

Mais à la réflexion, il nous est apparu nécessaire de distinguer le conjoncturel du structurel.

En effet, les conséquences de la crise qui lamine les économies sud-américaines depuis les débuts de la décennie 80, montrent effectivement un recul relatif, lié à cette conjoncture récessive, de la capacité de maîtrise des Etats sur l'évolution des économies nationales. Ce qui nous a fait écrire :

« ... quand l'Etat périphérique n'est plus en mesure de redistribuer une manne quelconque (rente pétrolière ou de produits primaires, aide internationale ou déficit public sans lendemain), son pouvoir économique est moribond (...). En matière de prix, d'emplois, de taux de change, ces Etats paraissent réduits à colmater des brèches, plus nombreuses, plus profondes, plus incurables » (*ibid.*, p. 20).

Mais s'il est indéniable que la crise économique est synonyme, dans les nations en développement, d'affaiblissement du pouvoir d'Etat en matière de politique économique, il convient de considérer plus fondamentalement la fonction de l'Etat périphérique d'un point de vue structurel et historique.

En ne faisant qu'aborder ici cette thématique du pouvoir d'Etat périphérique, nous émettrons quelques hypothèses dans le cadre d'une réflexion en cours<sup>8</sup> et à suivre.

Globalement, à la Périphérie, l'Etat en tant qu'appareil contrôlé et piloté par le pouvoir politique, paraît avoir comme objectif général éco-

7. In Formes de production urbaine, *Les Cahiers*, n° 9, 1989, p. 1-23 ; Pratiques sociales et travail en milieu urbain, Département SDU, ORSTOM, Bondy.

8. Débats collectifs avec Bruno Lautier, Jaime Marqués-Pereira et Alain Morico ; Département Société, Urbanisation et Développement, ORSTOM.

nomique de gérer à court terme les évolutions et les adaptations économiques dans le cadre des relations Centre-Périphérie.

Mais cet objectif de politique économique ne doit en aucun cas être considéré comme une sorte d'inaction de ces Etats en développement, car ces pays périphériques, selon les périodes et les régions du monde, souffrent d'évidentes tendances centrifuges économiques, sociales, politiques ou régionales qui les écartèlent quand elles ne les mettent virtuellement au bord de l'éclatement comme entités nationales.

Dans ces conditions, la préservation de la capacité économique, d'un minimum de cohésion sociale et d'intégrité géopolitique deviennent les objectifs suprêmes et incontournables que doit assurer l'Etat.

A partir de là, il faudra distinguer les déséquilibres qui potentiellement vont affecter la cohésion et la reproduction nationale, et ceux au contraire qui ne sont pas dysfonctionnels par rapport à cet objectif.

Et en matière économique, et selon cette dernière hypothèse, on considérera que l'Etat périphérique met en œuvre des politiques de contrôle et de régulation que dans le cas de déséquilibres incompatibles avec la reproduction économique de la Périphérie.

Ainsi, par exemple, la situation du marché du travail des entreprises enregistrées, doublement déséquilibrée en termes d'emplois (demande > offre) et en termes de revenus (salaires < besoins monétaires de reproduction), ne paraît pas dysfonctionnelle (ne serait-ce pas le contraire ?) dans les économies périphériques.

L'Etat régule ou tente de réguler ce qui va altérer la reproduction du système économique global. Et si le modèle de référence est celui de l'économie périphérique, certaines pratiques informelles de régulation et de redistribution qui rétablissent un double équilibre en termes d'emplois et de revenus globaux, deviennent parfaitement fonctionnelles. Car celles-ci ne se réalisent pas contre le pouvoir étatique, mais au contraire elles sont des mécanismes structurels de rééquilibrage et donc de reproduction des économies périphériques.

Selon cette problématique, et en ne considérant que l'exemple des activités informelles qui agissent sur le marché du travail périphérique, on peut observer que ces dernières ne sont donc pas une remise en cause de l'autorité générale de l'Etat. Au contraire, on peut même aller jusqu'à se demander si certaines régulations économiques informelles ne libèrent pas l'Etat d'objectifs d'équilibre macro-économique pour lui permettre de se consacrer en dernière instance à la préservation, voire à la constitution de l'idée de nation, face aux multiples obstacles et fractures, internes et externes, elles-mêmes parfois informelles (narcotrafiquants, guérillas, etc.) ou non, et qui objectivement s'y opposent toujours.

### III. — CONCLUSIONS

Plus se généralise la notion de « secteur informel » dans la littérature socio-économique et journalistique et plus il convient de distinguer sa fonction véhiculaire de communication de sa fonction analytique. Plus encore, pendant que la majorité des pays sous-développés entrait dans une phase d'appauvrissement (baisse du PIB, montée du sous-emploi), l'approche générale des stratégies de survie vues en milieu urbain à travers le prisme du « secteur informel », n'a guère évolué depuis son apparition voilà près de vingt ans.

De manière paradoxale, la notion de « secteur informel » va être de plus en plus usitée pour être plaquée sur un ensemble de phénomènes dont elle restituera de moins en moins la complexité et la portée.

Dans ce contexte d'extension des logiques économiques de survie urbaines qui se développent hors de toute régulation étatique, et, plus généralement, de prolifération des pratiques informelles, de subsistance ou spéculative, il est donc grand temps de recentrer la problématique de l'informalité et, du même coup, de l'Etat périphérique.